

02 mai 2024 -14:44

## Garantie européenne pour l'enfance : quel bilan, trois ans après son adoption ?

*La conférence intitulée « Garantie européenne pour l'enfance : des engagements à la réalité », initiée par la Ministre de l'Intégration sociale et la Lutte contre la pauvreté, se tient ces 2 et 3 mai 2024 au Palais d'Egmont, à Bruxelles. L'événement a été marqué par la présence de S.M. la Reine, témoignant de l'engagement royal envers la lutte contre la pauvreté infantile.*

La conférence, organisée par le Service public de programmation (SPP) Intégration sociale, s'est ouverte sur la présentation des résultats de la [consultation « Europe Kids Want »](#), suivie d'un exposé par l'ONG [Save The Children](#) sur les statistiques récentes de la pauvreté infantile, mettant en évidence le rôle crucial des systèmes nationaux de protection sociale et de la Garantie européenne pour l'enfance. Les coordinateurs nationaux de la Garantie européenne pour l'enfance, ainsi que des responsables politiques européens et des ONG, ont ensuite évalué les progrès réalisés par les États membres dans la lutte contre la pauvreté infantile, dans un contexte où en 2022, près de 20 millions des enfants de moins de 18 ans dans l'UE sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Les discussions ont porté sur les mesures prises par les États membres de l'UE pour garantir l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé, à une alimentation suffisante et saine, ainsi qu'à un logement adéquat. Ces quatre piliers constituent les axes de la lutte contre la pauvreté infantile, comme défini dans la recommandation européenne et le plan d'action national belge.

## Le bilan à mi-parcours

Trois ans après l'adoption de la [Garantie européenne pour l'enfance](#) par le Conseil de l'Union européenne en juin 2021, les participants ont examiné les avancées réalisées jusqu'à présent dans sa mise en œuvre. En Europe, en 2022, 24,7 % des enfants de moins de 18 ans dans l'UE étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Pour la Belgique, ce pourcentage s'élève à 19,6 % en 2022, et à 19 % en 2023 (-0,6%). Bien qu'inférieur à la moyenne européenne, cela représente presque un cinquième des enfants de moins de 18 ans.

## Un engagement continu de la Belgique

La Belgique a réaffirmé son engagement en faveur de la recommandation européenne, tout en fixant son propre objectif de sortir au moins 93 000 enfants de la pauvreté d'ici 2030. Dans ce but, une attention particulière a été portée à la consolidation des données administratives pour mieux évaluer les actions entreprises et leur impact sur l'ensemble du territoire belge. Sa Majesté a honoré de sa présence les discussions, confirmant ainsi l'importance de cette conférence dans la lutte contre la pauvreté infantile en Europe.

Enfin, la Belgique s'est engagée à maintenir un dialogue régulier entre les experts, les représentants politiques, les organisations civiles et les universitaires pour formuler des recommandations communes et coordonner des actions complémentaires à tous les niveaux de gouvernance.

*La journée de demain sera consacrée à des sessions de travail plus techniques, animées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE - Fédération Wallonie-Bruxelles) et la Flandre.*

[Téléchargez les photos sur le Flickr de la Présidence belge](#)

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie  
Sociale et Politique des Grandes Villes  
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 508 85 86  
<http://www.mi-is.be>